



Réseau-1 Québec
Réseau de connaissances sur les soins primaires

Appel à projets de développement

CONCOURS 2021-2022

**DATE LIMITE soumission formulaire d'inscription : 24 octobre 2021 ~~10 octobre 2021~~
à 23 h 59**

DATE LIMITE soumission demande de financement : 5 décembre 2021 à 23 h 59

Les buts du Réseau de connaissances sur les soins primaires (Réseau-1 Québec) sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs et chercheuses, les clinicien(ne)s-praticien(ne)s, les patients et patientes, les décideurs et décideuses et les gestionnaires, et de soutenir les [réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne \(RRAPPL\)](#) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.

OBJECTIFS DU CONCOURS

- Financer des projets qui sont à un stade précoce de développement et qui visent à élaborer un protocole de recherche de type « [recherche 3.0](#) » pour évaluer l'implantation d'une innovation¹ ou d'un changement dans la prestation de services dans les milieux cliniques associés aux RRAPPL, en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.
- Faciliter le développement de protocoles de recherche de type « recherche 3.0 » qui seront soumis au concours annuel de projets de recherche sur les innovations du Réseau-1 ou à d'autres concours.
- Faciliter la création d'équipes de recherche formées de chercheurs et chercheuses, de clinicien(ne)s-praticien(ne)s, de patients et patientes partenaires et de gestionnaires.
- Renforcer les compétences des équipes quant à la mise en œuvre et à la diffusion d'innovations en pratique clinique pour améliorer les soins primaires aux bénéficiaires des patient(e)s.
- Encourager un échange dynamique entre les RRAPPL pour faciliter la participation des utilisateurs de connaissances des milieux cliniques participantes.

PRIORITÉ DU CONCOURS

- Nous donnons la priorité aux projets centrés sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.

¹ Nouvelle intervention ou transposition d'une pratique innovante établie ailleurs ou suite d'un projet de recherche dans un nouveau milieu.

CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS

Les projets doivent être menés par au moins un chercheur ou une chercheuse et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables du projet. Ce partenariat doit être explicite et bien décrit dans la demande. La demande doit démontrer un engagement de soutenir le projet de la part d'un RRAPPL. Les RRAPPL ont pour mission de faciliter un réel partenariat entre clinicien(ne)s-praticien(ne)s, chercheurs et chercheuses, patients et patientes, et gestionnaires et à amener des cliniques à s'impliquer dans les projets, en partenariat avec le bureau central du Réseau-1 Québec (R1Q) et d'autres partenaires.

Les activités financées pourraient inclure ce qui suit :

- le recrutement de patients ou de patientes et de gestionnaires;
- le recrutement de cliniques associées aux RRAPPL;
- des rencontres entre chercheurs et chercheuses, clinicien(ne)s-praticien(ne)s, patients et patientes ou gestionnaires en vue d'établir des partenariats de recherche ou pour concevoir un projet de recherche;
- l'élaboration de stratégies innovantes d'application de connaissances en fin de subvention (voir : <http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/45321.html#a7>);
- des ateliers de formation en méthodes de [recherche 3.0](#);
- l'élaboration du protocole (rédaction et coordination de la demande).

L'équipe doit soumettre un [formulaire d'inscription >>](#) d'ici **le 24 octobre 10 octobre** ainsi qu'un résumé qui décrit brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (1 page maximum). Ceci n'est pas une étape évaluative, mais sert plutôt à préparer le bureau central et à informer les RRAPPL du soutien dont l'équipe aurait besoin. À noter : une lettre d'appui de la part d'au moins un RRAPPL, signée par le directeur ou la directrice, sera exigé lors du dépôt de la demande de financement.

Nous encourageons les personnes et les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL (voir à la fin de ce document) dès maintenant pour explorer la possibilité de s'associer à ces derniers ainsi que leur intérêt et leur rôle éventuel dans le projet.

En tant que projet financé par le Réseau-1 les équipes pourront bénéficier d'un soutien de l'[Unité de soutien SSA Québec](#). Les équipes pourront aussi bénéficier d'un processus d'évaluation par des pairs (à l'automne 2022), organisé par le R1Q, leur permettant de bonifier leur protocole de recherche en vue de le soumettre à un concours de financement ultérieur.

FONDS DISPONIBLES

Jusqu'à quatre projets recevront chacun un financement d'un maximum de 5 000 \$ de la part du R1Q sur une période de six mois (avril à septembre 2022).

EXIGENCES RELATIVES AUX PROJETS FINANÇÉS

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à :

1. Communiquer et interagir régulièrement avec leur RRAPPL.
2. Soumettre leur protocole de recherche à la fin de la période de financement (30 septembre 2022) au R1Q pour pouvoir bénéficier du processus d'évaluation par des pairs organisé par le R1Q.
3. Soumettre leur protocole de recherche dans le cadre d'une demande de financement à un organisme subventionnaire (le R1Q dans le cadre de l'appel à projets d'innovation, ou autre organisme) dans l'année suivant la fin de la période de financement.
4. Fournir des rétroactions pendant et à la fin du projet à des fins d'évaluation du Réseau-1.

ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui satisfont aux deux critères suivants :

1. Être menés par un chercheur ou une chercheuse et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) à titre de coresponsables activement impliqués dans le projet.
2. Être menés par un chercheur ou une chercheuse et un(e) clinicien(ne)-praticien(ne) qui sont membres du Réseau-1 et dont le profil est à jour.

Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours. Ne sont pas admissibles les projets menés par des équipes qui reçoivent actuellement un financement du Réseau-1 provenant d'un concours de projets de développement précédent.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Adéquation aux priorités et objectifs de l'appel à projets
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le projet vise à élaborer un protocole de recherche pour évaluer l'implantation d'une innovation ou un changement de pratique en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des soins pour les patient(e)s.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le projet est centré sur des besoins ou des questions de recherche qui émergent de la pratique clinique.</i>
Qualité scientifique
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les objectifs sont clairs.</i> • <i>Les objectifs sont justifiés par des connaissances pertinentes.</i>
Partenariat
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le partenariat entre le/la chercheur(e) et le/la clinicien(ne)-praticien(ne) est explicite.</i>
Faisabilité
<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'échéancier du plan de travail et le budget sont réalistes.</i> • <i>L'équipe a l'expertise requise pour mener à bien le projet. Le chercheur ou la chercheuse responsable a la capacité de réaliser un projet de qualité et est affilié à un établissement leur permettant de détenir les fonds de recherche. Le ou la clinicien(ne)-praticien(ne) responsable a une pratique clinique active ainsi que la capacité d'influencer la pratique et des changements organisationnels.</i>

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les salaires des professionnels ou professionnelles de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour mener le projet à terme (consommables, équipement essentiel, frais de déplacement pour des réunions de projet, etc.).

Les compensations versées à un GMF ou autre clinique pour couvrir certains frais inhérents à sa participation à la recherche sont permises en autant que le GMF ou la clinique n'est pas l'établissement gestionnaire des fonds de recherche octroyés (dans ce cas, les FRQ versent déjà des montants aux établissements pour couvrir les frais indirects de la recherche).

Les compensations financières destinées à un(e) clinicien(ne) (ou à un(e) professionnel(le) d'une clinique) sont également des dépenses admissibles. Attention, cette compensation ne peut pas être offerte au co-responsable clinicien ou à la co-responsable clinicienne du projet et ne peut pas s'ajouter à une rémunération régulière comme un salaire. Le paiement doit être offert pour compenser des heures de travail perdus (et non-payés).

Les dépenses non admissibles sont les frais de déplacement pour assister à des congrès, les paiements directs aux chercheurs ou chercheuses, la compensation de ou de la clinicien(ne) coresponsable, et les frais indirects à la recherche de l'établissement gestionnaire des fonds.

Voir [Règles générales communes du Fonds de recherche du Québec](#) (« Dépenses admissibles et non admissibles »).

PROCÉDURE À SUIVRE

1. Soumettre le [formulaire d'inscription >>](#) avant le **24 octobre 2021 ~~10 octobre 2021~~ à 23 h 59** avec un résumé de projet décrivant brièvement le projet, ses objectifs et la méthode proposée (une page maximum).
2. Obtenir une lettre d'appui d'un RRAPPL signée par le directeur ou la directrice.
3. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
4. Soumettre la demande de financement avant le **5 décembre 2021 à 23 h 59** en suivant les instructions qui vous seront envoyés suivant le dépôt du formulaire d'inscription.

Veillez noter que ce sont les équipes des projets et non les RRAPPL qui doivent soumettre les demandes.

DATES IMPORTANTES

Date limite de soumission des formulaires d'inscription : 10 octobre 2021 à 23 h 59

Date limite de soumission des demandes de financement : 5 décembre 2021 à 23 h 59

Date prévue de l'avis de décision : fin février 2021

Date de début du financement : 1^{er} avril 2022

Date limite pour fournir le protocole de recherche final : 30 septembre 2022

Retour des commentaires du comité des pairs sur le protocole : mi-octobre 2022

PERSONNES-RESSOURCES AU SEIN DES RRAPPL

[RRAPPL Université Laval](#)

Alfred Kodjo Toi, coordonnateur : alfred-kodjo.toi.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université McGill](#)

Nadjib Mokraoui, coordonnateur : pbrn.fammed@mcgill.ca

[RRAPPL Université de Montréal](#)

Marie-Eve Lavoie, coordonnatrice : marie.eve.lavoie.ciusslav@ssss.gouv.qc.ca

[RRAPPL Université de Sherbrooke](#)

Victoria Dorimain, coordonnatrice : medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET QUESTIONS

Pour devenir membre du Réseau-1 :

<http://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :

<http://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions, consultez la [Foire aux questions](#) ou contactez-nous à :

info@reseau1quebec.ca

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Les éléments suivants doivent être soumis avant le **5 décembre 2021 à 23 h 59** en suivant les instructions qui vous seront envoyées par courriel après la soumission du formulaire d'inscription.

1. Formulaire de présentation de projet. [*Veuillez remplir ce formulaire >>](#)
 - Résumé en langage simple (100 mots maximum)
 - Description du projet (2 pages maximum)
2. Références
3. Budget (tableau sommaire) et justification (1 page maximum)
4. Plan du travail et échéancier du projet (1 page maximum)
5. CV du responsable chercheur ou chercheuse
6. CV du responsable clinicien(ne)-praticien(ne)
7. Lettre d'appui d'un RRAPPL signée par le directeur ou la directrice

Format désiré : tous les documents rassemblés dans un document PDF